

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le **Président de Limoges Métropole**
du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur au sein de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables, à M. Benoît FLEURY, Chef de service espaces, études et concertation durable au sein de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale relative des services et Responsable de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables à Limoges Métropole.

N° 25913

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 520-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane BERNARD, Directeur de l'ingénierie de l'espace public au sein de l'File aménagement, espace public et mobiliers durables, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Tout bon de commande, y compris sous la logique RHOCE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics autres que ceux à procédure mise en œuvre ailleurs à l'OSD et HT de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Toute note de service de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Documents relatifs et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations fournies de manière préventive au travers d'un prestataire relevant de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Toute responsabilité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'ingénierie de l'espace public ;
- Actes relatifs à l'admission des marchés de la Direction de l'ingénierie de l'espace public n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un acte relatif au acte opéré ;


ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BERNARD, délégation est donnée par ordre de priorité, dans les mêmes formes et conditions à :

- M. Benoît FLEURY
- Mme Laurence MARIN

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane BERNARD, Directeur, à M. Benoît FLEURY, Chef de service et à Mme Laurence MARIN, Directrice générale adjointe des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25913.pdf**
(.pdf, 157,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**